



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Accompagnants d'élèves en situation de handicap

Question au Gouvernement n° 85

### Texte de la question

#### ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Sylvie Bonnet.

**Mme Sylvie Bonnet** . Je souhaite associer à ma question Laurent Wauquiez et l'ensemble des députés du groupe Droite républicaine.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) font un travail remarquable pour permettre aux enfants d'être scolarisés dans les meilleures conditions possibles. Toutefois, les familles rencontrent toujours de grandes difficultés pour trouver un accompagnant, après avoir passé beaucoup de temps à obtenir l'accord de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Cette situation pénalise les enfants, mais aussi les enseignants et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem).

D'après un rapport de la Cour des comptes, les effectifs d'enfants en situation de handicap scolarisés ont triplé en quinze ans, passant de 155 000 en 2006 à 436 000 en 2022. Pourtant, la France comptait seulement 78 000 équivalents temps plein d'AESH en 2023.

Vous avez prévu, dans le budget pour 2025, la création de 2 000 postes d'AESH. C'est un premier pas, mais comment allez-vous trouver ces 2 000 accompagnants, alors que le métier est si peu attractif ? En effet, faute d'un réel statut, la rémunération n'est toujours pas à la hauteur de l'investissement des AESH auprès des enfants, et les formations ne sont pas adaptées.

Certains AESH doivent jongler entre des établissements distants de plus de 20 kilomètres et peuvent suivre plusieurs élèves âgés de 3 à 20 ans, atteints de tout type de handicap et scolarisés dans des niveaux allant de la maternelle au bac. Or, pour accompagner un enfant atteint de trisomie ou un adolescent souffrant d'autisme, il est indispensable d'être formé spécifiquement. C'est pourquoi nous souhaitons savoir si vous allez mettre en place un réel statut pour revaloriser cette profession et la rendre plus attractive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

**Mme la présidente** . La parole est à M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

**M. Paul Christophe, ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes** . Comme vous, je salue le travail remarquable accompli par les AESH pour permettre aux enfants en situation de handicap d'être scolarisés et les aider à gagner en autonomie dans leur apprentissage. En 2024, vous l'avez souligné, 140 000 AESH accompagnent quotidiennement 332 000 élèves. Cela représente cette année une hausse de 3 000 équivalents temps plein, laquelle se poursuivra en 2025.

Toutefois, vous le dites très justement, nous savons que, dans plusieurs territoires, le vivier de recrutement ne permet pas d'honorer toutes les demandes. On observe une croissance continue des demandes d'aide humaine, alors que d'autres modalités d'accompagnement peuvent être mises en place – par exemple, des aménagements pédagogiques ou l'attribution de matériel pédagogique.

À mes côtés, ma collègue Charlotte Parmentier-Lecocq est pleinement engagée sur le sujet, en appui de Mme Anne Genetet, ministre de l'éducation nationale. Plusieurs mesures en faveur des AESH ont d'ores et déjà été prises. Je pense notamment à la cédésation après trois ans d'exercice, à la revalorisation indemnitaire, ainsi qu'à la création d'une indemnité de fonction particulière et à la revalorisation de l'échelonnement indiciaire.

Les AESH sont désormais mieux reconnus comme des professionnels à part entière au sein des établissements, en particulier au sein des équipes éducatives. Dans chaque département, un AESH référent est désormais nommé pour aider ses pairs. Rappelons aussi que les AESH bénéficient d'une formation initiale de soixante heures et d'un accès à la formation continue.

Enfin, dans le cadre de la Conférence nationale du handicap, il est prévu à l'horizon 2026 de réformer le cadre d'emploi des AESH en élargissant le champ de leurs missions. Le dernier comité interministériel du handicap (CIH), du 16 mai 2024, a en outre annoncé la construction d'un plan métier. Nous travaillons donc sur une grande campagne de valorisation et d'attractivité des métiers, comme je l'ai rappelé tout à l'heure au sujet des personnels des crèches. L'idée est de susciter des vocations et de répondre à notre préoccupation, qui est de mieux accompagner les enfants en grande fragilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs des groupes EPR et HOR.)*

**M. Sylvain Maillard** . Très bien !

## Données clés

**Auteur** : [Mme Sylvie Bonnet](#)

**Circonscription** : Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 85

**Rubrique** : Personnes handicapées

**Ministère interrogé** : Solidarités, autonomie et égalité entre femmes et hommes

**Ministère attributaire** : Solidarités, autonomie et égalité entre femmes et hommes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 octobre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 octobre 2024